



COMPTE-RENDU SOMMAIRE DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DE MAINZAC

Séance du vendredi 11 juillet 2014

Membres en exercice : 11

Date de la convocation: 07/07/2014

Présents : 9

L'an deux mille quatorze et le onze juillet l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie sous la présidence de Monsieur Patrice DOMINICI (Maire),

Votants: 9

Présents : Patrice DOMINICI, Evelyne MAUBRUN, Francis ROCHE, Gregory GAILLARD, Annette DELAGE, Brigitte VERLHAC, Jean-Luc GERVAIS, Régine DELAGE, Solange PARAGE

Secrétaire de séance:

Evelyne MAUBRUN

Représentation:

Excusés: Romain LABICHE, Michèle MERCIER

Absents:

Travaux voirie

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal le tableau récapitulatif des travaux effectués sur la voirie de 1998 à 2012. Il est nécessaire de refaire certaines routes de la commune.

Le maire propose de refaire une partie de la route de Labadiat ainsi que la route de Puymasson. Deux entreprises ont été contactées afin d'établir les devis.

	Entreprise COLAS	Entreprise Bonfond
Route de Labadias	20 068,65 €	35 035,00 €
Route de Puymasson	3 937,74 €	6 024,90 €
TOTAL des travaux	24 006,39 €	41 059,90 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, décide de valider les devis de l'entreprise COLAS pour réaliser les travaux de la voirie.

Résultat du vote : Adoptée

Votant : 9

Pour : 8

Contre : 1

Abstention : 0

Refus : 0

Le logement communal

Lors de la réunion du Conseil Municipal du 13 juin 2014, deux entreprises nous ont proposé des devis pour l'électricité ainsi que la plomberie pour le nouveau logement. L'entreprise Giscos a été sélectionnée cependant nous lui avons demandé quelques modifications concernant les travaux. Monsieur le Maire présente les nouveaux devis de l'entreprise Giscos au Conseil Municipal. La totalité des travaux s'élevé à 17137,02 € HT au lieu de 17536,46 € HT

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, décide de valider les devis de l'entreprise Giscos pour réaliser la plomberie et l'électricité du logement.

Résultat du vote : Adoptée

Votant : 9

Pour : 7

Contre : 1

Abstention :

Blanc : 1

Divers

Communauté de Communes : Les rythmes scolaires

Le coût de la nouvelle réforme scolaire est d'environ 100 000 € pour la communauté de communes Seuil Charente Périgord. Pour financer ce projet, il est demandé aux communes de reverser 20 % du montant qu'elle perçoit de la FPIC (Le Fond National de Péréquation des ressources Intercommunal et Communal). C'est une aide que perçoit chaque commune, tous les ans, de l'état. Cela doit rapporter 40 000 € à la communauté de communes.

Les pouvoirs de police du Maire :

Le Maire informe le Conseil Municipal sur la nécessité de prendre un arrêté concernant les pouvoirs de police du Maire. En effet, si l'on ne prend pas cet arrêté c'est le Président de la Communauté de Communes qui aura les pouvoirs de police sur notre commune. Cela concerne la collecte des déchets ménagers, l'assainissement collectif ou non collectif, l'accueil des gens du voyage, la voirie, l'habitat, la police de la circulation et du stationnement, ...)

Le lave vaisselle de la salle des fêtes :

Suite à la visite d'un technicien de Techni One, il a été constaté que la pompe de rinçage ne marche plus. Le lave vaisselle ayant 33ans, le Conseil Municipal décide d'attendre qu'il ne fonctionne plus pour le changer.

Course d'endurance :

Comme tous les ans à Mainzac, l'association Coutillas-Endurance de monsieur Blot organise le 2 et 3 août 2014 une course d'endurance équestre. La buvette ainsi que la restauration est prévue sur place.

Ramassage scolaire pour l'école de Marthon :

Monsieur le Maire souhaite savoir si les parents des enfants qui vont à l'école de Marthon sont intéressés par le ramassage scolaire. Si c'est le cas, il faut que le Maire demande l'autorisation au Conseil Général pour que le bus passe à Mainzac.

Clôture de la séance à 22h00